



0908493901

DATE DEPOT : 2009-10-05

NUMERO DE DEPOT : 84939

N° GESTION : 2004B15357

N° SIREN : 478343080

DENOMINATION : 118 218 LE NUMERO

ADRESSE : 14 BLD DE LA MADELEINE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/05/12

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 14, boulevard de la Madeleine
75008 Paris

R.C.S. Paris 478 343 080

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I
M
R

05 OCT. 2009

N° DE DÉPOT

84 989

OUB 15357.

DECISIONS PAR ACTE UNANIME DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 12 MAI 2009

DB. - C.2. - 99. (chgt de
membre
du CA)

Je soussignée,

la société THE NUMBER UK LIMITED, société de droit anglais, au capital de 30.000.000 £, dont le siège social est situé Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff Gate Business Park, Cardiff CF23 8RA, Pays de Galles, représentée par Monsieur Robert PINES,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société 118 218 LE NUMERO (la « Société ») société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, dont le siège social est, 14, boulevard de la Madeleine, 75008 Paris,

a décidé de se prononcer par acte unanime, conformément à l'article 14-2-c des statuts de la Société, sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président ;
- constatation de la démission de Monsieur Mark HORGAN de son mandat de Président de la Société;
- nomination d'un nouveau Président ;
- détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
- constatation de la démission de Monsieur Zachary GREEN de son mandat d'administrateur de la Société;
- nomination d'un nouvel administrateur de la Société ;

RAP

7

1



- approbation de la nomination de nouveaux Gérants de la société 118 218 LE NUMERO MAROC ;

Le cabinet DENJEAN, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement informé et consulté relativement à la signature d'un acte unanime et n'a formulé aucune observation.

Par conséquent, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Mark HORGAN de son mandat de Président de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Mark HORGAN de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter du 1^{er} mai 2009.

L'associé unique remercie Monsieur Mark HORGAN pour ses services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination d'un nouveau Président de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, décide, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, de nommer :

Madame Christine BAUMEISTER, de nationalité américaine, née le 12 février 1967 en Pennsylvanie (Etats-Unis), demeurant 2249 Thistle Circle, Schwenksuille, PA 19473 – Etats-Unis,

en qualité de Président aux fins de remplacer Monsieur Mark HORGAN, avec effet à compter du 1^{er} mai 2009 et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conformément à l'article 13.1(ii) des statuts de la Société, le Président est investi, dans les rapports avec les tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'associé unique.

MAP



Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Madame Christine BAUMEISTER a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction et ne pas exercer plus de mandats sociaux que la loi n'autorise.

TROISIÈME DÉCISION

Détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, décide que Madame Christine BAUMEISTER ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président.

Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Zachary GREEN de son mandat d'administrateur de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Zachary GREEN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à compter du 6 Février 2009.

L'Associé unique remercie Monsieur Zachary GREEN pour ses services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

CINQUIÈME DÉCISION

Nomination d'un nouvel administrateur de la Société

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer :

RAC
3

Madame Jennifer NELLANY de nationalité américaine, née le 14 janvier 1971 en Pennsylvanie (Etats-Unis), demeurant 535 West 23rd Street, New York NY 10011 - Etats-Unis,

en qualité de nouvel administrateur de la Société à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Zachary GREEN, et pour la durée du mandat son prédécesseur restant à courir, i.e. jusqu'à l'issue de la réunion de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conformément à l'article 13-3 (ii) des statuts de la Société, "*chaque administrateur, agissant séparément, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire ou autoriser toutes les opérations intéressant l'activité de la Société, dans la limite de l'objet social.*"

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Madame Jennifer NELLANY a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction et ne pas exercer plus de mandats sociaux que la loi n'autorise.

SIXIÈME DÉCISION

*Approbation de la nomination de nouveaux Gérants
de la société 118 218 LE NUMERO MAROC*

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Zachary GREEN de son mandat de Gérant de la société 118 218 LE NUMERO MAROC et approuve la nomination de Madame Jennifer NELLANY en qualité de nouveau Gérant de ladite société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SEPTIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'associé unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président, confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

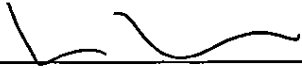
Cette décision est adoptée par l'associé unique.

* * *
*

RAP
)

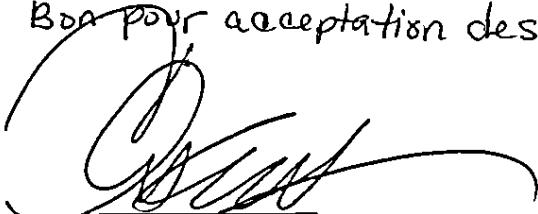


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



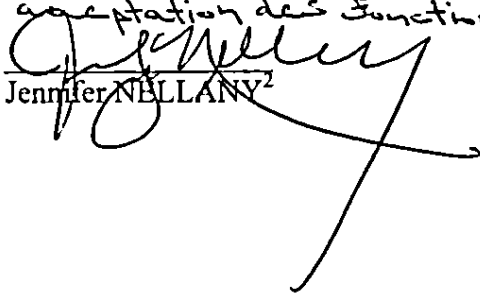
Associé unique
THE NUMBER UK LIMITED
Représentée M. Robert PINES

Bon pour acceptation des fonctions de Président



Christine BAUMEISTER¹

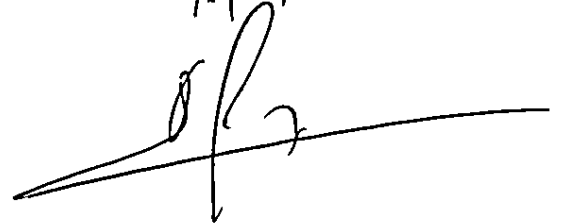
Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur



Jennifer NELLANY²

Certification

11/5/01



¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur »

